Compte rendu de la PLÉNIÈRE DU 24 octobre 2021 de 15h à 17h30

Tour de table, émargement

Présents: Jean Paul G, Laurence B, Jacques M, Isabelle C, Sophie A, Anisa G, Patricia B, Christine A, Nino M (invité), Anne Lise L, Bernard D, J.Luc P, Sue G, Michel T

Excusés: Lefèvre, Marie-JO F, Nina H, Fabienne L, Martine P

Attribution des rôles pour cette plénière

- Animation: Christine
- Gardienne du Temps:Patricia
- Recentrage:Anisa
- Secrétaires: Bernard/Sophie

Points récurrents (abordés systématiquement à chaque plénière):

- Les points reportés des plénières précédentes
  - Organisation pour le suivi du projet EVS
- Point d'avancement des actions plénières (cf tableau de suivi des plénières en PJ)
- Point trésorerie cf annexe 1
- La "boîte à suggestions ": vide
- Points à ajouter à l'ordre du jour
  - Adhésion pour associations (groupe de travail à constituer-important pas urgent JL, Christine)
  - Changement des chaises pour plus pratique: relance d'un groupe aménagement qui travaillera pendant les répare café (Jacques, nino, Annelise, Patricia, Sophie, J.Luc)
  - Stage sécurité : en qualité d'entrepreneur de spectacle et exploitant de lieu ERP DE TYPE L, le Café Pluche se doit de trouver une personne pour faire une formation Sécurité des spectacles; en interne ou sous traité? voir consignes et possibilités (Jacques, Bernard, Sophie),

Sujets du jour:

1 Fonctionnement EVS

- **Comment utiliser le budget EVS?**

Le budget EVS représente pour une année 60% de nos frais de fonctionnement. Cela devrait représenter environ 12 000€/an. L'objectif est de financer avec cet argent des déficits sur certaines activités ou événements en rémunérant correctement nos prestataires tout en pratiquant des tarifs les plus acceptables possible pour nos adhérents.

En fonction de notre projet social, et après discussions, il est acté de de répartir pour 2022 ces 12000€ selon 3 catégories:

- Animation petite enfance/ accueil de mineurs : 5000€
- Autres spectacles (concerts, conférences, événements ponctuels):3500€
- Animations régulières professionnelles rémunérées: 3500€

Un suivi est à mettre en place. Il sera assuré par Fabienne dans le cadre du budget. Elle définira les informations dont elle aura besoin pour assurer ce suivi.

- **Modes de rémunération des intervenants?**

L'attribution du budget EVS permet des modes de rémunération différents en fonction des intervenants et activités. Ci-dessous les formules relativement simples retenues qui devraient répondre à plus de 90% des cas

Pour les activités régulières et fréquentes (hebdo ou bi mensuelle), un tarif à la séance est demandé (cas 1 et 2). Le principe de la participation libre n'étant pas retenu dans ce cas, un crédit loisirs est à étudier pour une accessibilité facilitée pour tous.

Cas 1: Rémunération intéressée	1- L'intervenant fixe le tarif mini pour assurer une séance. 2- Simultanément, le café fixe le prix de la participation et le nombre mini de participants pour atteindre cette rémunération. 3- L'intervenant est rémunéré par le café en fonction du nombre de participants sur la base du fixe mini . Il sera augmenté de 60% des recettes au-delà de ce tarif mini. 4 - Une période d'essai est arrêtée, les conditions pourront être revues si le nombre de participants minimum n'est pas atteint. Trois ateliers sont déjà en test selon cette formule: Le Qi-Gong, le yoga du rire, l' atelier d'art plastique.

Cas 2 Rémunération directe	1- L'intervenant se fait payer directement par les participants en fonction de son tarif, s'il est jugé acceptable tel quel en réunion de prog. 2- L'intervenant propose un mode de défraiement au café pour l'utilisation de la salle. ex :une activité non rémunérée (1 ou 2 fois dans l'année) pour laquelle les participants contribueront soit selon un tarif fixe, soit en participation libre. Les recettes de cet atelier reviendront directement au café à titre de contribution aux frais fixes. C'est le cas du hatha yoga , de la chorale, par ex

Cas 3 Rémunération volontaire ou consciente	1- L'intervenant professionnel(*) a négocié le montant de sa prestation (fixe ou fixe plus variable) 2- Les participants laissent ce qu'ils veulent au chapeau 3- Si le chapeau est suffisant l'intervenant se paye directement au montant fixé et laisse le complément éventuel pour le café selon la négo préalable. 4- Si le chapeau est insuffisant l'intervenant laisse le montant du chapeau au café et une facture au montant fixé que le café réglera directement. (*) Pour les intervenants non professionnels, un défraiement est attribué soit à hauteur de 50% du chapeau quelque soit le montant du chapeau , ou sur notes de frais (Ex Bain de Gong, danse trad)

Cas 4 Rémunération pour événements occasionnels (spectacles, conférences..)	Les professionnels sont rémunérés selon un cachet négocié au cas par cas. Le cachet est réglé par le café sur facture ou au moyen du GUSO (salariat des intermittents du spectacle) Les non professionnels sont eux défrayés au chapeau. Les événements occasionnels sont sauf exception, à participation libre et consciente.

- **Echange bénévolat / crédits activités**
  - Ce sujets complexe à définir fera l'objet d'une prochaine plénière
- **Externalisation de certaines activités (ex cas du baby-Gym)**
  - L'externalisation est compatible avec les statuts du café :"L'association mène ses actions sur un site permanent au coeur d'un village mais peut aussi investir différents lieux voisins"
  - Chaque cas d'activité externalisée que ce soit dans le cadre d'un partenariat avec une association ou une structure ou un intervenant particulier devra faire l'objet d'une convention fixant les modalités de cette activité (lieux, assurances, jauge et mesures de sécurité, publicité, image, financements…) . Nino propose de fournir des modèles de convention
  - Le projet de Baby gym en cours d'étude est donc tout à fait recevable et intéressant dans le cadre du projet du café .Il sera formalisé par une convention, dont les bases seront définies en réunion de programmation avec l'intervenant .

)

- **Quelle organisation pour le suivi du projet EVS?**
    - Sujet reporté. Il sera abordé lorsque la demande au sujet des rapports/bilans annuels sera précisée par la CAF.

2 fonctionnement du café

- **Fonctionnement des ateliers:**

  Suite à quelques remarques formulées à certains d'entre nous, il semble nécessaire de rappeler aux animateurs quelques règles de "vivre ensemble" à relayer vers les participants:

  1. Respect de la charte du café.
  2. Les participants réguliers (au-delà de la séance d'essai) doivent être adhérents. pour les activités occasionnelles adhésion de passage à 2€
  3. Les animateurs sont responsables de l'ouverture et la fermeture de la salle. ils sont les détenteurs exclusifs du code de la boite à clefs
  4. Après chaque atelier la salle doit être nettoyée (coup de balai ou plus si nécessaire), tables et chaises remises en place
  5. Le pass sanitaire n'étant pas obligatoire pour les activités régulières, les règles de distanciation sociale restent de rigueur. Si tous les participants sont vaccinés c'est plus cool (Nota un animateur peut demander le pass-sanitaire pour son activité s'il le juge nécessaire)

- **opportunité de création d'une adresse mail pour les mails ayant trait à la comptabilité.**
    - Seuls quelques membres du bureau qui le souhaitent reçoivent en redirection tous les mails du café, ce qui ne pose aucun problème de confidentialité. La création d'une boîte mail spécifique pour la compta s'avère contraignante et ne réduira que très peu le volume des mails reçus.
    - Décision: pas de mail compta, les membres du bureau qui ne veulent plus recevoir les redirections le signalent à Bernard

3 AG 2021

- **Date & Organisation**

  La date de l'AG a glissé de date en date jusqu'en décembre. Opportunité d'une AG en 2021 ou de regrouper AG 2021-2022 début 2022
    - Décision : tout le monde ok pour faire une seule AG en mars 2022

4 Questions diverses

- **Ajoutées à l'ordre du jour**

- Adhésion pour associations
  Dans le cadre de partenariats qui commencent à émerger, des demandes d'adhésions croisées sont formulées.
  => groupe de travail à créer (Pilotes Jean-Luc et Christine)
- Inconfort des chaises
  Ces chaises, achetées d'occasion dans un restaurant, ont fait leur temps et sont jugées encombrantes et inconfortables. Ce sujet fait partie du travail du groupe aménagement resté un peu en sommeil et qu'il faut relancer (pilotes: Jacques, Patricia, sophie, J.Luc)
- Licence 2-Stage sécurité.
  En tant qu'établissement de type L nous devons disposer d'une personne titulaire de la licence de sécurité. Différentes solutions sont à creuser comme avoir un titulaire au café ou sous traiter cette responsabilité (Voir avec la DRAC Bernard-Jacques).
  La question des normes de sécurité à propos des éclairages et projecteurs utilisés sera à creuser aussi.

- **sujets pour pour les prochaines plénières (Dates à fixer en réunion Prog)**
  - Suivi de l'EVS
  - Echange bénévolat / Crédits d'activité

Annexe 1 Point Budget

Solde caisse : 350 EUROS

CIC au 31/08/2021: 11279 € dont 10 000 € en compte livret
Plus d'opérations en cours, ce compte sera abandonné après règlement de quelques désaccords avec le CIC

Crédit Agricole au 14/10/2021 :
Compte chèques : 4018€
Compte sur livret : 15 000 € dont 12 000 € correspondant à l'aide CAF

Nos ventes (restauration/bar) sont toujours en moyenne dans un rapport 2 par rapport aux achats (Acheté 1€, vendu 2€)

Acquisitions : une machine à bière : 650€

Le loyer a été gelé par la mairie de Comberanche et Epeluche pendant toute la période de fermeture "COVID" du café. Les prélèvements ont repris normalement depuis le 01/06/2021